



## **Point sur la situation de la CSDGE ; où en sommes-nous ?**

### **Pour information des pratiquants.**

Il nous semble aujourd'hui judicieux d'apporter à l'ensemble des pratiquants d'AIKIDO les informations sur la situation des faits qui se sont déroulés depuis quelques mois, faits relatifs aux négociations devant aboutir à la réécriture du Règlement Particulier de la CSDGE, réécriture qui doit tendre à rendre les passages de grade, de tout niveau, emprunts de sérénité et d'impartialité, au seul profit des candidats, et de quelque fédération ou groupe que ce soit. Nous en relatons les grandes lignes depuis le mois de juin 2011 et serons plus précis sur les derniers rebondissements.

Le Ministère des Sports, face aux divergences des deux fédérations sur les examens de grade, avait demandé à Francis DIDIER, Président par ailleurs de la FFKDA, de lui soumettre un projet de règlement, projet livré fin de la saison dernière (Mai/juin 2011) ; ce projet avait fait l'objet d'une concertation avec les techniciens de la FFAB et de la FFAAA (février 2011). L'aboutissement de ce règlement devait résoudre les difficultés rencontrées lors des passages de grade.

A la suite, le Ministère adressait cette version, qui n'était en fait qu'une proposition de travail, aux 2 fédérations fin juin 2011 en leur demandant de lui faire part de toute remarque ou de toute amélioration que nous souhaiterions y voir figurer.

Les membres des bureaux (fédéral et exécutif) en réunion à ANNECY pour le séminaire d'été, délaissant les autres travaux prévus, s'attelaient durant 4 jours, paragraphe par paragraphe, à apporter les modifications qu'il était nécessaire de reprendre dans ce Règlement ; le projet original et les propositions des modifications étaient transmises pour information à l'ensemble des dirigeants fédéraux (Comité Directeur, Présidents de Ligue, CEN) ; ces textes étaient également en ligne sur le site de la Fédération puisque le Ministère avait, de son côté début juillet, procédé de la même manière en interpellant les pratiquants.

Par un courrier de fin Août, le Directeur des Sports nous remerciait des travaux de notre Fédération et nous précisait qu'il nommerait Gérard BAUDRY en tant que Président de la future CSDGE.

Par un nouveau courrier daté du 4 octobre 2011, le Ministère nous annonçait alors qu'il chargeait Michel CHAUVEAU, Inspecteur Principal J & S, préfigurateur à la fonction de responsable national des grades au sein de la future CSDGE, de finaliser dans un délai de 6 mois le projet de règlement. La lettre de mission à Michel CHAUVEAU étant datée du 16 septembre.

A la suite, et dès octobre ; Michel CHAUVEAU prenait contact avec les fédérations et engageait alors un processus de rencontres avec les dirigeants fédéraux, tant administratifs que techniciens (membres du Comité Directeur, dont les Président, Secrétaire Général, Trésorier Général, Vice-président, des Présidents de Ligue, les membres de la CSDGE, les CEN, les responsables de Département ou Commissions, etc.) ; en tout sur les 2 fédérations, ce sont quelques 80 personnes qu'il a rencontrées, écoutées, questionnées tout en faisant part de ses orientations, et ce, au cours de

3h à 5h d'entretien avec chacun ! Michel CHAUVEAU était également présent lors du stage « CEN/CER/C.D./LIGUES » à Lyon début Février, comme il l'avait été à l'Assemblée Générale de la FFAAA.

Il remettait alors, dans les temps, au Ministère, sa version qu'il appelée « Version 0 », version que nous avons eue en mains et pour laquelle, nous avons fait part au Directeur des Sports, de nos commentaires, mais surtout, nous avons clairement accepté ces propositions, mais demandé une révision de cette Version « 0 » sur les aspects fusionnels du texte proposé (gestion financière et formation des juges communes) (7 mars 2012).

Cette version 0 et nos commentaires, ceux-ci construits sur un travail en commun avec le bureau technique, les Liges, le Comité Directeur, ont été communiqués aux dirigeants fédéraux.

Parallèlement, le Directeur des Sports nous demandait notre avis sur un arrêté à paraître portant sur la composition de la future CSDSGE ; nous avons adressé nos remarques fin février en même temps que les commentaires sur la version 0.

Nous devions avant fin mars recevoir une « Version 1 » après les éventuelles mises au point de la part des services du Ministère.

Début avril, sans voir apparaître cette version 1, Le Président interrogeait les Services du Ministère des Sports et le Secrétariat du Directeur des Sports le rappelait la semaine suivante pour envisager un rendez-vous avec M. DELHOMME ; devant nos interrogations et notre refus, dans les deux jours le Directeur des Sports prenait contact avec notre Président et lui faisant part, ce qui nous paraît assez important, que la FFAAA semblait vouloir rejeter en bloc la proposition de M. CHAUVEAU, en particulier la proposition de jurys composés de 4 juges et celle de la notation.

Cette position est paradoxale dans la mesure où cette composition des jurys a été proposée par les techniciens de la FFAAA mandatés par leur Comité Directeur pour négocier avec nos techniciens. La proposition de notation a été faite par le Ministère pour écarter la voix prépondérante positive ou négative.

Nous apprenions aussi que la FFAAA proposait que la réécriture du Règlement Particulier de la CSDGE soit confiée à la CFAM ??? Pourquoi ??? Pour quelles raisons ??? Le Directeur des Sports a repris à son compte cette solution que notre Président a bien évidemment refusé dans la mesure où les membres de la CFAMSC (Confédération Française des Arts Martiaux et des Sports de Combat) sont tous opposés à la FFAB, comme nous pouvons le constater lors de différentes réunions et notamment sur la question du Kyudo.

Notre Président lui rappelait alors l'ensemble de la situation de notre discipline et notre position quant à l'acceptation par notre Fédération de ce règlement dans les grandes lignes, mais sous réserve de nouvelles discussions sur les points qui ne nous semblent pas acceptables dans le cadre de l'indépendance des fédérations.

Par ailleurs, lors de la dernière réunion de la CSDGE de mars, nos représentants se sont heurtés à ceux de la FFAAA et au refus de notre proposition de parité immédiate pour les examens de Juin ! Nous ne pouvons que constater leur volonté de rester dans le système de tirage au sort et leur volonté d'arriver à une seule fédération française d'Aïkido.

Enfin, fin avril, nous n'avions toujours pas de « Version 1 » et tout cela semblait vouloir dire que le projet de M. CHAUVEAU était peut-être écarté ??? En bloquant le processus en cours, la FFAAA maintient ainsi sa position énoncée clairement par le passé : « Vous avez obtenu la non-fusion, nous gardons les textes qui eux sont fusionnels » !!!.

Elle parie aussi sur les délais qui risquent de s'allonger en particulier dans cette période où des changements politiques se font jour.

Tout début Mai, de nouveaux entretiens laissaient apparaître que le projet de Michel CHAUVEAU semblait effectivement écarté avec le blocage de la FFAAA quant à une signature rapide des textes.

De contacts plus récents avec le Directeur des Sports, il ressort peut-être une avancée de quelques pistes mais encore un point qui ne peut nous satisfaire, à savoir un accord de 3 juges sur 4 pour déclarer le candidat admis avec éventuellement un recours à la notation ; ce qui ne ressemble à rien et n'est pas acceptable.

Un nouveau rendez-vous avec le Directeur des Sports est aussi envisagé.

Par un courrier en date de ce mardi 8 courant, Michel CHAUVEAU tenait à remercier toutes les personnes qui lui avaient fait parvenir leurs remarques sur cette Version 0 en précisant que sa mission, dans l'immédiat et cette première phase, était terminée, mais que le Directeur de Sport tentait de parvenir à davantage de consensus en contactant les Présidents de Fédération.

Il soulignait également qu'en absence de décision définitive avant les élections présidentielles, et compte tenu de leur résultat, il appartiendrait maintenant à un prochain Ministre chargé des Sports de donner à ce dossier les suites qui lui paraîtraient appropriées. A la date de ce jour, il n'était pas, bien évidemment, en mesure de nous dire combien de temps cela prendrait.

Il faut souligner le travail de notre Bureau Technique, hormis les entretiens avec Michel CHAUVEAU, tout au long de ces derniers mois, avec des échanges de courriers au quotidien, la révision, paragraphe par paragraphe, de la version 0 avec la rédaction de ses 12 pages de commentaires.

Ce Bureau Technique, s'était également réuni le 15 mars toute une journée pour une proposition de mise en forme des annexes de ce Règlement et une proposition des critères d'évaluation FFAB pour chaque grade « dan », la nomenclature technique et la notation FFAB. Ces annexes ont été adressées à Michel Chauveau à la fin mars par le siège fédéral.

Comme nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, le combat est loin d'être terminé. Il nous faut continuer à défendre notre identité et notre liberté. Il nous faut tous ensemble affronter, chacun à notre niveau, ces difficultés.

Il nous semble nécessaire d'adresser nos remerciements aujourd'hui à Michel CHAUVEAU pour le travail qu'il a engagé tout au long de ces derniers mois et les différents entretiens qu'il a menés avec les dirigeants des 2 fédérations ; cet investissement, engagé par un collaborateur du Ministère n'ignorant rien de la situation de notre discipline depuis 30 ans, a conduit à la rédaction d'un Règlement Particulier jamais aussi bien abouti, malgré quelques réserves de notre part.

Nous ne manquerons pas de revenir sur ce sujet et de vous communiquer de nouvelles informations.

Informations au 10 mai 2012.

Le Bureau Fédéral

Le Bureau Technique